

Fiche d'adhésion • Entente Saint Genoise Saison 2019-2020

Merci d'écrire lisiblement pour faciliter la saisie de vos coordonnées

Cadre réservé à l'ESG

N° de carte (4 derniers chiffres) _____ N° d'adhérent.....

Règlement

Espèces

Bénévole

Chèque n°

Adhérent

Nom de l'adhérent Prénom de l'adhérent

Nom du parent (si différent)

Date de naissance ___ / ___ / ___ Sexe F M

Adresse postale

Code postal Ville

Adresse mail (**en MAJUSCULE**)

(Ce mail sera utilisé pour vous envoyer des informations relatives à votre activité et à l'actualité de l'ESG)

Téléphone Adhérent

Téléphone Mère

Téléphone Père.....

Téléphone Autre..... Lien

Pièces à fournir

- Fiche d'adhésion à l'ESG *à compléter et signer*
- Consentement utilisation des données personnelles *à compléter et signer*
- Charte de l'adhérent en 2 exemplaires, *à lire et à signer*
- L'information sur le complément d'assurance, *à lire et à signer*
- 1 chèque de 14 € pour le règlement de l'adhésion à l'ordre de l'ESG

Autorisation par le parent/représentant légal du (de la) mineur(e)

Je soussigné(e),, déclare être le parent ou le représentant légal du (de la)mineur(e) inscrit(e) et avoir l'autorité légale de signer cette autorisation en son nom.

Autorisation diffusion d'image

Je soussigné(e), (l'adhérent majeur ou responsable légal pour les mineurs),

....., autorise l'ESG à me photographier ou me filmer dans le cadre des différents événements ou activités que l'association organise. J'accepte l'utilisation et l'exploitation non commerciale de mon image dans le cadre de la promotion de l'association (site internet, presse local, support de promotion des activités, calendriers,...) actuels ou futur.

En conséquence de quoi, je renonce expressément à me prévaloir d'un quelconque droit à l'image et à toute action à l'encontre de l'ESG qui trouverait son origine dans l'exploitation de mon image dans le cadre précité. En contrepartie l'ESG s'engage à respecter l'image et à ne l'utiliser que dans le cadre précédemment défini.

Signature de l'adhérent ou du représentant légal

Fait à Saint Genis les Ollières,
le



Charte de adhérent • Entente Saint Genoise Saison 2019-2020

Vous ou votre enfant venez d'intégrer une section de l'Entente Saint Genoise (ESG), en conséquence vous vous engagez à suivre les **principes de base énumérés ci-dessous qui permettront l'épanouissement de tous, au sein de notre association.**

L'adhérent (ou son représentant légal) s'est informé du type et des conditions de pratique sportive ou culturelle à laquelle il a adhéré. Il accepte de s'y conformer.

L'adhérent s'engage à être présent aux réunions indispensables au fonctionnement de l'association : Assemblée Générale de l'ESG, Assemblée Générale de section.

L'adhérent vient pratiquer une activité sportive ou culturelle de son choix. Il s'engage à être présent régulièrement, à respecter les horaires et à participer aux différentes manifestations organisées par la section ou l'ESG.

L'adhérent mineur est sous la responsabilité de l'association durant le temps de l'activité, sous réserve qu'il se soit bien présenté aux lieux et horaires convenus. Les parents s'engagent à signaler toute absence avant le début de l'activité.

L'adhérent respecte et soutient le travail des autres membres qui, bénévolement, ont accepté de prendre des responsabilités dans l'association, en prenant sur leur temps libre pour la faire vivre.

L'adhérent peut être sollicité pour apporter son aide à la vie de l'association (transports, préparation de manifestations et autres), sa participation ne se résume pas qu'à la seule pratique de l'activité. L'adhérent ne devrait pas être qu'un consommateur.

L'adhérent est encouragé à donner son avis sur l'association, son fonctionnement et son évolution. Plusieurs moyens lui sont proposés pour se tenir informé : plaquette, le Lien, Assemblées Générales, site web de l'association.

L'ESG avec ses sections est un lieu collectif d'apprentissage et d'éducation : patience, tolérance, respect, solidarité et fair-play sont des qualités à entretenir et à développer par l'adhérent.

Fait en 2 exemplaires, le

Nom de l'adhérent

Signature de l'adhérent ou signature du représentant

Signature du président de l'ESG



Charte de adhérent • Entente Saint Genoise Saison 2019-2020

Vous ou votre enfant venez d'intégrer une section de l'Entente Saint Genoise (ESG), en conséquence vous vous engagez à suivre les **principes de base énumérés ci-dessous qui permettront l'épanouissement de tous, au sein de notre association.**

L'adhérent (ou son représentant légal) s'est informé du type et des conditions de pratique sportive ou culturelle à laquelle il a adhéré. Il accepte de s'y conformer.

L'adhérent s'engage à être présent aux réunions indispensables au fonctionnement de l'association : Assemblée Générale de l'ESG, Assemblée Générale de section.

L'adhérent vient pratiquer une activité sportive ou culturelle de son choix. Il s'engage à être présent régulièrement, à respecter les horaires et à participer aux différentes manifestations organisées par la section ou l'ESG.

L'adhérent mineur est sous la responsabilité de l'association durant le temps de l'activité, sous réserve qu'il se soit bien présenté aux lieux et horaires convenus. Les parents s'engagent à signaler toute absence avant le début de l'activité.

L'adhérent respecte et soutient le travail des autres membres qui, bénévolement, ont accepté de prendre des responsabilités dans l'association, en prenant sur leur temps libre pour la faire vivre.

L'adhérent peut être sollicité pour apporter son aide à la vie de l'association (transports, préparation de manifestations et autres), sa participation ne se résume pas qu'à la seule pratique de l'activité. L'adhérent ne devrait pas être qu'un consommateur.

L'adhérent est encouragé à donner son avis sur l'association, son fonctionnement et son évolution. Plusieurs moyens lui sont proposés pour se tenir informé : plaquette, le Lien, Assemblées Générales, site web de l'association.

L'ESG avec ses sections est un lieu collectif d'apprentissage et d'éducation : patience, tolérance, respect, solidarité et fair-play sont des qualités à entretenir et à développer par l'adhérent.

Fait en 2 exemplaires, le

Nom de l'adhérent

Signature de l'adhérent ou signature du représentant

Signature du président de l'ESG



Consentement adhérent utilisation des données personnelles • Saison 2019-2020

Les informations recueillies vous concernant font l'objet d'un traitement destiné à :
ENTENTE SAINT GENOISE domiciliée 3 rue du Charavay à Saint Genis Les Ollières (69290)
et représentée par son président en exercice.

La finalité de ce recueil en est la suivante : gestion, organisation et planification des activités qui vous sont proposées et auxquelles vous vous inscrivez librement.
Les données sont à destination des gestionnaires des activités auxquelles vous avez souscrit. Vous pouvez en connaître les noms en vous adressant au siège de l'association.
Ces données ne font pas l'objet d'un transfert de données vers des pays tiers à l'Union européenne, ni vers des organisations internationales et nous ne procédons à aucun profilage ou scoring.

Les données sont conservées un an après cessation d'activité de votre part.
Vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement de celles-ci ou une limitation du traitement et vous pouvez vous opposer au traitement des données vous concernant et disposez du droit de retirer votre consentement à tout moment en vous adressant par écrit au secrétariat du siège de l'association. Vous avez la possibilité d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle.
Un document détaillé intitulé « Politique générale - Gestion des données personnelles » est disponible au secrétariat de l'association ou sur le site www.ententesaintgenoise.com.

Pour garantir vos droits à la vie privée, nous vous demandons de bien vouloir donner votre consentement explicite pour :

- Vous-même
 Représentant legal de l'enfant de moins de 16 ans

Nom de l'enfant

Prénom de l'enfant

Né(e) le dont vous déclarez être le responsable légal.

Je soussigné(e) NOM, Prénom déclare avoir pris connaissance des informations ci-dessus et déclare avoir obtenu les réponses à mes questions.

J'accepte que mes données soient traitées au sein de l'ENTENTE SAINTGENOISE.

Date

Signature



Information sur le complément d'assurance • Saison 2019-2020

Chers(es) adhérents(es),

Conformément à la loi du 16 juillet 1984, article 38, la législation nous impose en tant qu'association sportive et culturelle, de vous informer et de vous conseiller en matière d'assurance individuelle accident.

Voici donc l'alternative que l'Entente Saint Genoise met à votre disposition pour que votre activité soit pratiquée dans la plus grande sérénité et conformément à nos obligations.
Garantie Dommages Corporels de contrat de l'ESG (pour les non-licenciés à une fédération) sourcrist auprès d'Aviva Assurances Tassin.

Objet de la garantie	Limite de garantie	Franchise
Infirmitté, décès	15 245€	Franchise relative : 10% d'infirmitté
Frais d'obsèques	2 287€	
Frais médicaux	763€	
Dont optique	92€	
Dont prothèse dentaire	92€/dent, 153€ au 1er appareil	
Dommages vestimentaires	229€	

Deux alternatives au choix et à la charge du demandeur

Objet de la garantie	Alternative 1	Alternative 2
Capital décès	Jusqu'à 15 000€	Jusqu'à 30 000€
Capital	15 000€ en cas de DFP	30 000€ en cas de DFP
Frais médicaux	500€	1 000€
Assistance	Frais de transport et hébergement, présence d'un proche au chevet, frais de secours sur piste de ski, avance de frais d'hospitalisation à l'étranger, école à domicile, ...	
Fin de garanties décès	VIAGER Capital réduit à 3 000€ à 75 ans	VIAGER Capital réduit à 5 000€ à 75 ans
Fin de garanties	L'indemnité DFP est dégressive à 65 ans Fin de garantie à 75 ans	
Franchise	5%	
L'âge limite pour souscrire	75 ans	
Prix individuel (par an TTC)	48	96€

*Les alternatives 1 et 2 sont à souscrire auprès du cabinet LUCIANI - FAGOT Aviva Assurances, 86 avenue de la République, 69 160 Tassin la Demi-Lune, 04 78 34 80 77, LF-tassin@aviva-assurances.com, Immatriculation ORIAS : 07009606 - 15005967 consultable sur www.orias.fr

Je soussigné(e) NOM, Prénom
représentant les intérêts des personnes suivantes
certifie avoir été informé par l'Entente Saint Genoise de 2 alternatives d'assurances en Individuel Accident au moment de mon/nos inscriptions.

Oui, je souhaite avoir une information personnalisée, merci de me contacter

Non, je ne souhaite pas recevoir une information personnalisée

Mention lu et approuvée

Signature